
Adresse de la société populaire d'Agde (Hérault), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Agde (Hérault), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 302;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19884_t1_0302_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[Le conseil général de la commune d'Auch à la Convention nationale, s.l.n.d.] (17)

Citoyens représentants,

Enfin les bons citoyens respirent ! Graces vous en soient rendues, dignes représentants d'un peuple libre ; c'est à vous qu'ils doivent ce bienfait, votre adresse au peuple français vint de leur donner une nouvelle vie ; avec quelle joie nos concitoyens n'en ont-ils pas entendu la lecture au milieu des plus vifs transports, après les cris mille fois répétés de vive la Convention, ils se sont levés en masse et ont juré avec toute l'énergie républicaine de lui rester inviolablement attachés et de maintenir aux dépens de leur vie les principes qu'elle vient de proclamer.

Dépositaires de leur serment, partageant avec eux les mêmes vœux et les mêmes sentiments, nous nous empressons de vous témoigner notre reconnaissance sur les sublimes et salutaires instructions que vous nous avez adressés.

Le bonheur du peuple ne doit plus être un problème ; votre adresse le lui assure irrévocablement : vous lui avez fait dans un instant plus de bien qu'il en doit en attendre de mille victoires.

Conservés votre attitude, maintenés vous dans vos heureuses dispositions. La République est pour jamais consolidée.

Vive la Convention, la patrie est sauvée.

PIERRE, maire, DAVEL, LOURNIET, BOUBÉE, BURYAN, officiers municipaux, BENOIT, agent national et 20 autres signatures.

9

Les membres de la société populaire d'Agde, département de l'Hérault, félicitent la Convention sur les mesures énergiques qu'elle a déployées contre ces hommes avides de sang, contre lesquels elle promet d'être toujours en garde.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[La société populaire d'Agde à la Convention nationale, Agde, le 17 brumaire an III] (19)

Liberté, mort aux tyrans, Justice, Égalité.

Représentants,

Les sociétés populaires ont affermi la Révolution, c'est par elles que le trône a été renversé, c'est par elles que la liberté doit se consolider, c'est par elles que les principes doivent être déf-

(16) P.-V., L, 171.

(17) C 328 (1), pl. 1447, p. 40.

(18) P.-V., L, 172.

(19) C 328 (2), pl. 1458, p. 4.

fendus. Elles prouveront à la postérité que les efforts de leurs détracteurs se briseront, encore une fois, sur la roche de leur énergie et de leur patriotisme.

Législateurs, recevés aujourd'hui notre félicitation sur votre adresse au peuple français. Les principes, les sentiments qui y sont ramenés sont ceux qui germent dans nos cœurs. Depuis longtemps nous les mettions en pratique, comme vous, nous savons nous méfier du patriotisme platré, de ces hommes avides du sang de leurs frères, qui ne voyent leur bonheur que dans l'anarchie et dans la destruction de la République. Comme vous, nous méprisons ces patriotes exclusifs, qui ardents et outrés, n'ont servi la Révolution que pour eux et qui ont couvert de dégoût, de calomnies et d'amertume ceux qui avaient la force de les combattre et de les démasquer.

Comme vous, nous saurons aussy distinguer les hommes à caractère qui, dès l'aurore de notre régénération, ont bravé tous les périls pour faire triompher les principes, et nous faire connaître les bienfaits d'une Révolution qui porte la terreur dans le cœur des tyrans, la joie et le bonheur chez tous les peuples de l'Europe.

Vive le peuple, vive la Convention nationale.

Vive la République une, indivisible et démocratique.

Suivent 91 signatures et la mention « Les sociétaires illétrés, qui en conformité avec la délibération du 12 mois courant ont manifesté à haute voix leur adhésion sont : Baldi, Marabal, Denic, Bertrand, Lautié (aveugle), Nicolas, Rivière, Combescure, Venne, Gabalda, Cerrifié, Parmoy. »

10

La commune d'Ambérieu, district de Montfermé [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, félicite la Convention sur les glorieux travaux, et jure de n'avoir jamais d'autre point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[La commune d'Ambérieu à la Convention nationale, Ambérieu, le 20 brumaire an III] (21)

Citoyens représentants,

La commune d'Ambérieu a entendu avec le plus vif enthousiasme votre adresse au Peuple français. Graces vous en soient rendues du plus beau présent que vous puissiez faire à la France ! Elle a anéanti toutes les factions et porté le dernier coup aux fripons, aux intrigans, aux dominateurs, aux ambitieux, aux hommes altérés de

(20) P.-V., L, 172.

(21) C 328 (1), pl. 1447, p. 41.